

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANGERS - 4901 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 19/06/2025 - 9717 - 2000 B 00365 - 395 358 435 - AB CAOUTCHOUC

AB CAOUTCHOUC
Société par actions simplifiée
au capital de 99 092 euros
Siège social : 12, rue du Champ de l'Aire
49080 - BOUCHEMAINE
RCS ANGERS B 395 358 435

ARJ
LE 19 JUIN 2025

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 10 JUIN 2025**

COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL

Chère Associée,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Analyse de l'évolution des affaires.

L'exercice clos le 31 décembre 2024 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 5 212 007 euros contre 5 159 645 euros pour l'exercice précédent.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Nous espérons pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2025 consolider et voir même améliorer ces résultats qui demeurent très bons compte tenu de la conjoncture économique toujours aussi difficile et de l'environnement international plus que tendu.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 décembre 2024, date de la clôture de l'exercice, aucun événement important n'est à signaler.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre société ne détient aucune participation dans d'autres sociétés.

Jean DA SILVA

✓ Certified by  page 1

ETAT DES DETTES FOURNISSEURS

Exercices clos le 31/12/2023 :

Dettes à 1 an au plus :	331 427 euros
Dettes à plus d'1 an et 5 ans au plus :	0 euro
Dettes à plus de 5 ans :	0 euro
Total :	331 427 euros

Exercices clos le 31/12/2024 :

Dettes à 1 an au plus :	343 242 euros
Dettes à plus d'1 an et 5 ans au plus :	0 euro
Dettes à plus de 5 ans :	0 euro
Total :	343 242 euros

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 5 212 007 euros contre 5 159 645 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des reprises sur amortissements et provisions s'élève à 0 euro contre 34 703 euros pour l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 5 212 007 euros contre 5 194 348 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats de marchandises s'élève à 1 038 965 euros contre 1 302 902 euros pour l'exercice précédent.

Le poste « variation de stock » s'élève à -124 635 euros contre 173 322 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats de matières premières et autres approvisionnements s'élève à 554 215 euros contre 516 606 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 726 844 euros contre 617 865 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 67 424 euros contre 62 372 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires est de 705 481 euros contre 725 004 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux est de 246 387 euros contre 242 411 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements est de 112 840 euros contre 117 151 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux provisions est nul contre 1 517 euros pour l'exercice précédent.

Le poste dotations aux provisions pour risques et charges s'élève à la somme de 0 euro.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 3 327 521 euros contre 3 761 386 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 1 884 486 euros contre 1 432 962 euros pour l'exercice précédent.

Le Résultat financier est nul.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 868 493 euros,
- de l'impôt sur les sociétés de 686 650 euros,

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par un bénéfice de 2 066 329 euros.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 2 066 329 euros que nous vous proposons d'affecter en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élèvera ainsi à la somme de 4 995 520 euros.

Tenant compte de cette affectation, les capitaux propres s'élèvent à la somme de 5 104 521 euros.

Conformément à la loi, nous vous rappelons que les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices de la société ont été les suivants :

- **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023 : DIVIDENDES DISTRIBUES : 300 000 EUROS**
- **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022 : DIVIDENDES DISTRIBUES : 300 000 EUROS**
- **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021 : DIVIDENDES DISTRIBUES : NEANT**

- Dépenses non déductibles fiscalement.

Nous vous demanderons de vous prononcer sur le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement que nous avons engagées au cours de l'exercice écoulé.

- Rémunération du Président.

Nous vous proposons aussi de bien vouloir fixer la rémunération du Président.

- Conventions de l'article L. 227-10 du Code de Commerce.

Nous allons par ailleurs vous donner lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Jean DA SILVA

✓ Certified by JF Young

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Le Président

Jean DA SILVA

✓ Certified by *JS* yousign

AB CAOUTCHOUC

**Société par actions simplifiée
au capital de 99 092 euros
Siège social : 12, rue du Champ de l'Aire
49080 - BOUCHEMAINE
RCS ANGERS B 395 358 435**

ABRÉVIATION
LE 10 JUIN 2025

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 10 JUIN 2025**

COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 066 329 euros en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à la somme de 4 995 520 euros.

Tenant compte de cette affectation, les capitaux propres s'élèvent à la somme de 5 104 521 euros.

Conformément à la loi, nous vous rappelons que les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices de la société ont été les suivants :

- EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023 : DIVIDENDES DISTRIBUES : 300 000 EUROS
- EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022 : DIVIDENDES DISTRIBUES : 300 000 EUROS
- EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021 : DIVIDENDES DISTRIBUES : NEANT

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2025 :

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOIX DES ASSOCIES

Certifié conforme
Le Président

Jean DA SILVA

✓ Certified by J.D.

A.B. J.D.

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025

Désignation de l'entreprise : AB CAOUTCHOUC		1 2		
Adresse de l'entreprise 12 RUE DU CHAMP DE L'AIRE ZI DES BRUNELLERIES 49080 BOUCHENNAINE		Date de l'exercice précédent * 1 2		
Numéro SIRET * 3 9 5 3 5 8 4 3 5 0 0 0 3 4		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 4		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
		Frais de développement * CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	61 605 38 296 23 309
		Fonds commercial (1) AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	
		Constructions AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	1 553 916 1 313 701 240 215
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	348 543 331 732 16 811
		Immobilisations en cours AV	AW	
		Avances et acomptes AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CU	
		Autres participations CU	CV	
		Créances rattachées à des participations BB	BC	
		Autres titres immobilisés BD	BE	
		Prêts BF	BG	
		Autres immobilisations financières * BH	BI	30 30
TOTAL (II) BJ		1 964 094	1 683 729	280 365
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	
		En cours de production de biens BN	BO	
		En cours de production de services BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	
		Marchandises BT	BU	563 897 563 897
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	756 325 1 512 754 813
		Autres créances (3) BZ	CA	11 001 11 001
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD	CE	
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	CG	4 642 888 4 642 888	
	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	10 021 10 021	
	TOTAL (III) CJ	CK	5 984 132 1 512 5 982 620	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Écarts de conversion actif * (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		7 948 226	1 685 241	6 262 985
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobobilisations :	Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025

Désignation de l'entreprise		AB CAOUTCHOUC		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....99 092.....)	DA	99 092		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	9 909		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	2 929 191		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 066 329		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (II)	DL	5 104 521	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	8 233		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	343 242		
	Dettes fiscales et sociales	DY	754 774		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	52 215		
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	1 158 464		
	(V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	6 262 985		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 158 464		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise AB CAOUTCHOU										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	53 730	KE		KF	7 875	
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ	1	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2				KP		KQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS	1 437 387	KT		KU	126 000	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		Dont Composants	M3				KV	347 789	KW	10 586	
		Matériel de transport *						KY	13 373	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	102 701	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	1 901 250	LO		LP	136 586	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T	30	1U		1V			
TOTAL IV						LQ	30	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	1 955 010	ØH		ØJ	144 461
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions par virement de poste à poste 1		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW	61 605	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions					IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT	9 471	MJ		MK	1 553 916	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers					IU	116 534	MM		MN	241 841	
		Matériel de transport						IV	832	MP		MQ	12 540
		Matériel de bureau et mobilier informatique						IW	8 539	MS		MT	94 162
		Emballages récupérables et divers *						IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		
	TOTAL III						IY	135 376	NG		NH	1 902 459	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7	
		Autres participations						IO		ØX		ØY	
Autres titres immobilisés						II		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	30	2F			
TOTAL IV						I3		NJ		NK	30		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								I4	135 376	ØK		ØL	1 964 094

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2025

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : AB CAOUTCHOUCNéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [[col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise AB CAOUTCHOUCNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développements	CY		EL	EM	EN
Fonds commercial	RE		RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles	PE	26 539	PF	PG	PH
TOTAL I	RK	26 539	RM	RN	RO
Terrains	PI		PI	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	1 257 387	QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
	TOTAL II	QU	QV	QW	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	ØN	1 622 732	ØP	ØQ	ØR

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW		Total général non venant (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AB CAOUTCHOUC		Néant ☐	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : AB CAOUTCHOUC										Néant ☐ *		
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières		UT	30	UV		UW	30				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	5 410		5 410						
	Autres créances clients		UX	750 915		750 915						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI									
	Personnel et comptes rattachés		UY	333		333						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	10 668		10 668						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP									
	Groupe et associés (2)		VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR									
	Charges constatées d'avance		VS	10 021		10 021						
	TOTAUX		VT	777 377	VU	777 347	VV	30				
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	343 242		343 242						
Personnel et comptes rattachés			8C	225 162		225 162						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	161 477		161 477						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	326 976		326 976						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	33 361		33 361						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	7 798		7 798						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	8 233		8 233						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	52 215		52 215						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	1 158 464	VZ	1 158 464						
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Code général des impôts				Exercice N clos le 31/12/2024										
Désignation de l'entreprise AB CAOUTCHOUC				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐		WA		2 066 329		
I. RÉINTÉGRATIONS												BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)												WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE				XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)			XX				XW		
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *												XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)												I7	686 650	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7				K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)								I8		
				- imposées au taux de 0 %								ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			- Plus-values nettes à court terme								WN		
				- Plus-values soumises au régime des fusions								WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)												XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *			Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW				WQ	71 701	
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3		
										TOTAL I		WR	2 824 680	
II. DÉDUCTIONS												PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *												WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)												WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées aux taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WV		
				- imposées au taux de 0 %								WH		
				- imposées au taux de 19 %								WP		
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW		
				- imputées sur les déficits antérieurs								XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %												I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *												WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *			Produit net des actions et parts d'intérêts :			Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A				XA	
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)												ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.												ZY	
	Majoration d'amortissement *												XD	
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies A)		ØV	Société investissements immobilier cotées (art. 208 C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA				XF	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC					
	Entreprises nouvelles (44 series)		L2	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)		PB					
				Jeunes entreprises innovantes (art. 44 series A)		L5	France Avenir - Revitalisation - (FAR) (44 quaterdecies A)		HT					
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)												XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		X9	dont déduction exceptionnelle simultanée de conduite (art.39 decies E)		YH	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)		YC				XG	45 945
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI					
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies F)		YI	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies G)		YL					
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	45 945	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II)		XI	2 778 735		XJ			
						déficit (II moins I)								
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *								ZL			XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *											XO			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	2 778 735					

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A 2025
Extension

AB CAOUTCHOUC

[illegible]

Désignation de l'entreprise AB CAOUTCHOUC			Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	234 535
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A-2 :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AB CAOUTCHOUC										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	2 140 666	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ – Réserves légales – Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 088 526		Dividendes		ZE	300 000			
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	Report à nouveau				ZG	2 929 191					
	TOTAL I	ØF	3 229 191		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	3 229 191				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ				
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance						YT				
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8						XQ	254 691			
	– Personnel extérieur à l'entreprise						YU	64 095			
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	58 083			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	349 976			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	726 844			
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	10 149			
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) ZS						9Z	57 275			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	67 424			
TVA	– Montant de la TVA collectée						YY	996 119			
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	295 944			
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre de 2024) *						ØB	664 696			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	– Numéro de centre agréé * XP					– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0		
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK	Plus-values à 0 % JL							
			Plus-values à 19 % JM	Imputations JC							
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN	Plus-values à 0 % JO							
			Plus-values à 19 % JP	Imputations JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

• Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : AB CAOUTCHOUC

Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)			Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1	213000 29/12/2014	1				1
	2	218100 28/05/2018	6 770		4 466		2 304
	3	218100 30/04/2022	10 532		2 816		7 716
	4	218100 31/05/2022	23 430		6 066		17 364
	5	218100 30/06/2022	16 104		4 037		12 067
	6	218100 20/10/2022	33 297		7 325		25 972
	7	218100 31/07/2022	6 000		1 453		4 547
	8	218100 31/08/2022	17 701		4 137		13 564
	9	218100 26/09/2014	2 700		2 700		
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-value taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1	943 000	942 999	942 999			
	2		(2 304)	(2 304)			
	3		(7 716)	(7 716)			
	4		(17 364)	(17 364)			
	5		(12 067)	(12 067)			
	6		(25 972)	(25 972)			
	7		(4 547)	(4 547)			
	8		(13 564)	(13 564)			
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨			859 465			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩						
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪						

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : AB CAOUTCHOUC

Néant ☒ *① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ①.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : AB CAOUTCHOUC		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.